

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170536-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 36

OBJET : Accueil de loisirs d'été à Loubeyrat : convention avec Ménérol

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 19 avril 2017.

La Commune de Riom met en place un accueil de loisirs extrascolaire pour la période d'été allant du 6 juillet au 31 août 2017 et accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus sur le site de Loubeyrat.

La Commune de Ménérol a sollicité l'accès des mitrodaïres à cet accueil de loisirs. Aussi, il est proposé la mise en place d'une convention de partenariat entre les deux Communes.

Il est proposé de réserver 10 places aux habitants de Ménérol : 5 pour les enfants de 3 à 5 ans et 5 pour les enfants de 6 à 11 ans révolus du 6 juillet au 18 août 2017.

Il est proposé de fixer le prix de la journée à 34.85 € - tarif évalué sur la base des charges de fonctionnement de l'accueil de loisirs (comprenant les frais de transport, la restauration, les activités et l'encadrement notamment). A la fin de la période estivale, le montant du nombre de « journées-enfants » sera facturé à la Commune de Ménérol.

La Commune de Ménérol prend à sa charge les frais d'inscription, de paiement des familles et les conditions financières faites aux familles.

Ces dispositions sont retracées dans une convention qui détermine les modalités selon lesquelles la Commune de Riom procèdera à l'établissement de la tarification.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention avec la commune de Ménérol portant sur les modalités d'accueil des enfants durant l'ALSH de l'été 2017,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur la période estivale 2017.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL